

DEPARTEMENT DU CHER  
Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE**  
de  
**LA CHAPELLE**  
**ST URSIN**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le **trente et un mars**

Le centre communal d'action sociale de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Mme Karine PAIS, vice-présidente.

MEMBRE DU C.C.A.S. :

Exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 12

Date de la convocation du C.C.A.S. : 21 mars 2025

PRESENTS : Mmes PONTA - CHARBONNEAU - DAGAUD - COSSON-MASSICOT - PIAT - BESSEYRE - POUCHAIN - VOLLOT M.C - FLORENTIN - BEAUVOIS - MM. ROBIN - ARNAUD.

ABSENTS EXCUSES : Mme BARREAU- M. VOLLOT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Dominique COSSON-MASSICOT

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

### - Election d'un président spécial de séance.

Madame la vice- présidente propose la candidature de Madame Sylvie BESSEYRE et propose de voter.  
Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité, élit Madame Sylvie BESSEYRE présidente spéciale de la séance pour l'évocation du compte administratif 2024.

### - Approbation.

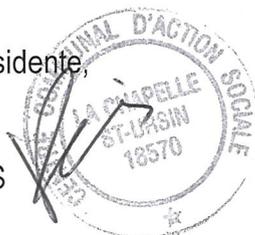
La présidente de séance madame Sylvie BESSEYRE présente le compte administratif 2024 dressé par Madame Karine PAIS. Après constatation de la sortie de la vice-présidente, le conseil d'administration après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2024 à l'unanimité :

- Excédent de fonctionnement : 11021.01€
- Excédent d'investissement : 0.01€

Pour extrait conforme,

La vice-présidente,

Karine PAIS



La secrétaire de séance,

Dominique COSSON-MASSICOT

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 07/04/2025  
✓ Transmis au contrôle de légalité le 07/04/2025